

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Collections des musées - Acquisitions

Les collections des musées de Châtellerault s'enrichissent régulièrement de nouvelles pièces. Toutes ces acquisitions font l'objet d'une réflexion scientifique sur la pertinence d'accepter ou non un don ou de procéder ou non à une acquisition à titre onéreux.

Ces acquisitions dont la liste est annexée sont indispensables à la cohérence des collections et ont été présentées soit en commission permanente soit à la Commission scientifique régionale d'acquisitions Nouvelle Aquitaine du 5 juillet 2018. Ayant reçu un avis favorable des commissions, elles seront inscrites à l'inventaire des musées. De plus, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de soutenir ces opérations sur le budget 2018 du FRAM à hauteur de 527 euros TTC.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 25 septembre 2017, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du 5 décembre 2016 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le musée Auto Moto Vélo (y compris les collections Sully).

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que ces acquisitions permettent de compléter judicieusement les collections des musées de Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

–d'émettre un avis favorable aux dons dont la liste est annexée,

–de les affecter aux collections des musées conformément à l'avis scientifique des Commissions

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°14

page 2/2

d'acquisitions Nouvelle Aquitaine,

—de solliciter l'aide financière du FRAM suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Opération	Dépenses € T.T.C.	Recettes € T.T.C.
Tirage photographique noir et blanc <i>Les élèves chefs-armuriers de la manufacture d'armes de Châtellerault 1902-1903</i> par Charles Arambourou	150	<i>Autofinancement</i> <i>Grand Châtellerault :</i> 1583 <i>FRAM</i> 527
Fusil de voltigeur modèle 1853 T.Car, canon rayé de 102,8 cm et poignard de tranchée réglementaire français modèle Coutrot	1360	
80 modèles réduits automobile Renault 4 CV	600	
TOTAL	2110	2110

—d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER